

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juin 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent PAGNY, Maire.

Étaient Présents : Mmes MARCQ, NADAUS, MM. BOUREL, BOYART, Adjoint, Mmes GENTY, MARLE, ROGER MM. DUBUS, LAPERSONNE, LEVEQUE, PALANDRE, PINTEAUX, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BATTAVOINE Jocelyne (procuration à Mme NADAUS), Mr JEHANNE (procuration à Mme ROGER), Mlle LETELLIER Sabrina (procuration à Mr BOYART)

Absents non excusés : Mr MERCIER (procuration à Mr DUBUS), Mr BARBIER (Procuration à Mme MARLE),

A été nommé secrétaire : Mr BOYART

Rappel des procurations

Mme BATTAVOINE à Mme NADAUS

Mr JEHANNE à Mme ROGER

Mlle LETELLIER à Mr BOYART

Mr BARBIER à Mme MARLE

Mr MERCIER à Mr DUBUS (pas accepté car plus de 3 fois)

Début de séance 20h34.

Le maire ouvre la séance en rappelant les sujets à l'ordre du jour. Il demande au conseil l'ajout d'une délibération concernant une vente de terrain de la commune à Mr et Mme MAUCLERCQ. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise l'adjonction de cette délibération à l'ordre du jour.

Le maire rappelle que selon l'article L2121-20, entré en vigueur le 24 Février 1996, un conseiller municipal, empêché d'assister à une séance, peut donner à un collègue de son choix un pouvoir écrit pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives. Monsieur Mercier ayant été absent plus de trois fois, la procuration n'est plus valable.

Le maire demande aux membres du conseil l'accusé de réception de la convocation, du dernier compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2010 ainsi que la note de synthèse qui n'est pas obligatoire mais qui permet à l'ensemble des membres du conseil de pouvoir préparer la réunion. Un conseiller n'a pas reçu la note de synthèse. L'ensemble des membres confirme la réception des documents.

Le maire rappelle que les dossiers constituant les futures délibérations et les décisions sont consultables en mairie et qu'il n'a reçu personne avant la réunion du conseil.

Monsieur le maire propose de commencer par les questions diverses déposées par « le collectif des élus de l'opposition ». Il demande qu'un membre se désigne afin de répondre à un interlocuteur. Monsieur Dubus se désigne volontaire.

1 Le conseiller lit la première question : Contrairement à d'habitude, les conseillers internautes n'ont pas reçu leur convocation au Conseil Municipal par mail, mais par courrier; de plus, un duplicata de cette même convocation a été déposée dans les casiers du Secrétariat de Mairie:Quid de l'économie réalisée ??

Monsieur le maire répond qu'il s'agit d'une erreur du nouveau secrétaire de mairie qui n'a eu que quelques jours pour la passation du poste avec Monsieur Olivier. L'économie sera, pour les prochains envois, d'environ 10 €. Il note que des élus d'opposition ne souhaitent pas communiquer leur courriel qui permettrait une économie totale. Le niveau de réception des courriels n'étant pas suffisant, il semble opportun de vérifier que chacun reçoit bien les documents envoyés par ce mode.

2 Au vote du budget, il n'est pas prévu l'aménagement du terrain de jeux le long de la ligne chemin de fer derrière l'allée des tabletiers + les jardins à coté du city stade. Comment vont être financées ces dépenses ?

Monsieur le maire répond que les programmes d'investissements figurent toujours au Budget Prévisionnel 2010 voté en avril. Les programmes peuvent être modifiés en cours d'année. Ils doivent être inscrits dans un budget supplémentaire systématiquement validé par le conseil municipal. De plus il existe un cadre budgétaire strict, validé par la préfecture, suivi par la trésorerie et contrôlé par la cour des comptes.

3 Il y a maintenant 15 mois une maison a brûlé allée du Sillet, à ce jour aucune action n'a été faite pour détruire, soit pour réhabiliter cette maison. Le voisinage ne supporte plus de voir cette ruine et ceci provoque chez les habitants du quartier, une certaine gêne de recevoir leurs amis. Si ce quartier avait été résidentiel, tout aurait été mis en œuvre pour faire le nécessaire, mais malheureusement ce sont des logements sociaux, donc on se soucie moins des habitants. SVP rendez nous un quartier propre et agréable à vivre.

Monsieur le maire rappelle que cet immeuble entre dans le domaine de gestion de la SAPI et qu'il existe une bataille d'experts entre le propriétaire et ses assureurs. Ces derniers ont bien confirmés qu'ils tentaient de régler cette affaire pour la fin de l'année. Monsieur le maire rappelle qu'en matière de solidarité, la commune a pris une large part dans l'aide financière et le relogement des victimes de l'incendie. Par ailleurs les logements sociaux représentent 22% des logements, prouvant ainsi l'attachement de la commune à ce type d'habitat et qu'en séance du CM du 22/01/2009 pour le projet social de 6 logements de l'OPAC HLM, ont voté contre Messieurs Mercier, Palandre et Dubus et Lapersonne et Madame Marle. L'interprétation et les sous-entendus de la question n'ont donc rien à voir avec la réalité de la politique de la commune menée depuis deux ans.

4 Les emplacements des forains ont augmenté.

A Pourquoi n'ont-ils pas été mis au courant de cette augmentation lors de leur demande d'emplacement ?

B Comment a été justifiée la hausse de 30 € pour les métiers les plus grands ?

C Cette recette est elle toujours destinée au CCAS ?

Monsieur le maire interroge le conseiller sur le prix payé l'année dernière et cette année par les forains qui ne sait pas répondre. Monsieur le maire précise alors que cette allégation est fautive car les prix n'ont pas augmenté. Les sommes perçues en 2009 sont de 675,90 € et en 2010 de 656 €, avec des prix par manège identique à 30,50 € 45,70€ et 61 € par manège selon la taille. Ces sommes sont versées au compte 7713, celles de 2010 sur le titre 072, bordereau 20 le 31 mai 2010. Monsieur le maire précise que les virements du compte de la commune vers le CCAS ont bien été effectués en 2009 et 2010.

D Très bien d'avoir donné des tickets de manèges aux enfants des écoles mais il aurait été préférable de laisser le choix du manège plutôt que de leur imposer un manège unique.

Monsieur le maire remercie les élus de l'opposition pour cette reconnaissance et précise que le choix du manège a été fait en fonction de l'âge des enfants de primaire et de leur sécurité, que le responsable du manège a accepté un coût réduit le samedi soir et qu'il y avait une dimension écologique qui a dû échapper à l'opposition.

5 *Qui paie les factures d'électricité et eau pour le local CGT ? Existe-t-il une convention ?*
Monsieur le maire rappelle qu'il y a un certain paradoxe entre ce qui figure sur les tracts de l'opposition et la question car dans le tract, il était question d'un lieu sans eau et sans électricité. La mairie prend en charge les dépenses de fonctionnement de tous les locaux abritant les associations. Monsieur le maire ajoute que celles ci devront, avant 2011, signer une à une, une convention d'occupation temporaire des locaux de la mairie pour définir au mieux les subventions liées à ces charges non prises en compte actuellement.

6 *Les Citoyens de Hermes peuvent louer des tables et des chaises pour leurs festivités. Sur quel poste du budget sont affectées ces sommes ?*

Monsieur le maire précise le compte 7713, Libéralités reçues comme compte de destination pour ces locations de matériels par les citoyens de Hermes. Les sommes sont de 292,50 € en 2010 à cette date, et était de 320,68 € en 2009.

7 *Pourrait-on remettre les horloges à l'heure pour l'éclairage public.*

Monsieur le maire s'interroge sur le fait d'attendre 3 mois en conseil pour évoquer des dysfonctionnements qui pourraient être réglés très rapidement si les conseillers de l'opposition étaient venus en mairie signaler l'incident. Tous les jours les Hermoises et Hermois passent en mairie pour nous signaler des dysfonctionnements dans différents domaines, pourquoi en tant que conseillers, cela ne se fait pas. Monsieur le maire rappelle que lors de la dernière commission du lundi 21, le conseiller présent n'a rien signalé.

8 *Pour quelles raisons les réunions publiques ne sont pas forcément annoncées dans les panneaux prévus à cet effet et ainsi que le compte rendu de ces réunions qui de plus doivent être affiché au plus tard dans les 8 jours suivant la réunion.*

Monsieur le maire précise que seul l'affichage en mairie est obligatoire et que l'affichage est bien réalisé sous huitaine pour les réunions publiques qui se sont déroulées dernièrement ainsi que les convocations. Monsieur le maire précise donc que seront affichés dans les panneaux de la commune les convocations et les comptes rendus du Conseil municipal, du Syndicat d'assainissement, du Syndicat des Sports de Hermes-Berthecourt, du Syndicat de la Vallée du Thérain, du Syndicat de la Trye.

9 *Certaines rubriques du site internet de Hermes ne sont toujours pas mises à jour dicit Syndicats des sports, des eaux et assainissements.*

Monsieur le maire précise le nombre croissant de visiteurs sur le site et invite les élus de l'opposition à venir consulter les rubriques des résultats sportifs, des animations culturelles qui se déroulent à Hermes. Les noms des présidents et membres des associations seront bien mis à jour dès que les statuts auront été rendus.

Les questions ayant été épuisées, Monsieur le maire décide de poursuivre l'ordre du jour.

Monsieur le maire demande l'autorisation aux membres de l'ensemble du conseil de communiquer les adresses électroniques au conseil général qui souhaitait utiliser ce moyen de communication pour faire parvenir les invitations et les informations.

Un conseiller ne souhaite pas recevoir d'annonces du conseil général et se plaint du niveau de sécurité de son adresse électronique. Le Secrétaire général des services prendra en charge le niveau de sécurité qui permet d'éliminer les messages non voulus mais qui filtre aussi parfois ceux de la commune.

DELIBERATIONS

Etude de zonage

Monsieur le maire présente la validation de l'étude de zonage confiée à B&R ingénierie qui définit les zones d'assainissements collectifs et non collectifs à long terme, de façon à déterminer le nombre d'équivalents habitants demandé par la commune de Hermes (SITTEU) dans la future station d'épuration.

VOTE : Unanimité.

Le conseil autorise le maire à signer la validation de l'étude de zonage et les délégations.

Ventes de terrains

Monsieur le maire précise que les différentes parcelles ont été bornées sur la zone industrielle du moulin de l'Isle en vue des ventes de terrain auprès de Messieurs COADOU, PARCOLLET (Domaine des sources) et SIMOES (TBS).

- Jean-Michel COADOU Cadastres N°1381 et 1382 pour 4 683 m²
Modification de la délibération du 25/04/2008
- SARL TBS Cadastres N°1402, 1404 et 1406 pour 2 400 m²
Délibération du 02/02/2010
- SARL DEFAUS (Domaine des sources) Cadastres N°1378, 1379, 1380 et 1421 pour 10 400 m², Délibération du 02/02/2010

VOTE : Unanimité.

Le conseil autorise le maire à signer les actes de ventes auprès d'Andrysiak et Champion, Notaires à Noailles.

Eclairage de la place Denise et Maxime BOITEL

Monsieur le maire présente une demande de subvention pour les travaux d'éclairage de la place Denise et Maxime Boitel dont le montant estimatif est de 60 000 €.

VOTE : Unanimité.

Le conseil autorise le maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise (21% et bonification possible de 10%) et des autorités compétentes (Etat, Région).

Attribution de subventions aux associations

Monsieur le maire fait part à l'assemblée des données générales sur les subventions aux associations :

Montant budgété en 2010 : 62 860 €

Montant global des demandes de subventions en 2010 : 63 806 €

Montant global des subventions proposées au conseil :	59 004 €
Nombre d'associations ayant demandé une subvention depuis 2007 :	51
Nombre de dossier complet éligible aux subventions :	29
Nombre d'associations n'ayant pas répondu	13
Nombre d'associations ne répondant pas aux critères d'éligibilité	4
Nombre de dossiers remis en retard	1
Dossiers subventionnés autres (MOAT, Coopératives écoles,...)	4

En préambule, Monsieur le maire rappelle que les membres d'une association ne peuvent participer au débat en conseil municipal lors de leur attribution. Monsieur le maire demande donc à chacun pour quelle association, il ne pourra prendre part au débat.

Monsieur le maire ne souhaite pas participer au débat pour l'association Wildfire, Danielle Marcq pour l'UNRPA, Claude Boyart pour l'UNRPA, la FNACA et le HBAC, Alain Leveque pour l'UNRPA, Chrystelle Roger pour Cap sur la Culture, Monsieur Dubus pour le Comité Sports et Fêtes, Madame Marle pour l'UNRPA, Monsieur Palandre pour le Comité Sports et Fêtes et Monsieur Bourel pour Cap sur la Culture.

Monsieur le maire précise les critères qui ont présidés à l'attribution des subventions communales aux associations. Le premier critère a été le lieu géographique de la réalisation des manifestations. Le second, le niveau de thésaurisation des associations. Le troisième, le niveau de déficit ou de bénéfice des manifestations sur l'année 2010.

Un conseiller demande pourquoi les décisions d'attributions des subventions aux associations ne sont pas prises en commission. Monsieur le maire confirme qu'il s'agit d'une décision de bureau.

Un conseiller demande pourquoi le montant des subventions pour le HBAC est passé de 9500 € à 13500 €. Un autre conseiller souhaiterait connaître le nombre de membres du club vivant à Hermes. Monsieur le maire précise que le déficit prévisionnel du HBAC est de 3367 € et que la montée en division d'honneur place le club au niveau des 25 meilleures équipes de la région Picardie et que les besoins risquent d'être plus importants. Le nombre de membres de Hermes sera précisé ultérieurement.

Un conseiller demande pourquoi l'association de Gym a vu ses subventions baissées. Monsieur le maire précise que l'accord avec l'association n'a pas été tenu par l'association et que cela a une incidence sur le montant alloué.

Monsieur le maire précise que la subvention pour l'activité piscine n'a pas été attribuée pour le moment et donc ne sera pas votée ce soir car il y a des zones d'ombres dans les comptes qui subsistent encore. Un rendez vous sera pris rapidement avec le Président pour éclaircir la situation. De plus les conditions d'égalités de traitement des coûts de transport entre tous les enfants de Hermes et de Berthecourt seront désormais décisives pour l'attribution de subventions communales pour cette activité.

Monsieur le maire présente le tableau d'attribution de subvention par association.

Association	Président (e)	Localisation	Votée 2010	Type d'asso.
ACCIDE	Agnès CLARY WAWRIN	VILLERS SAINT SEPULCRE	100 €	ENVIRONNEMENT
ACTION NORD SUD NORD	Joseph KOUAKAM	NOAILLES	120 €	ECHANGE
AMITIE LIBERTE SOBRIETE	Nelly DAVID	NOAILLES	100 €	SOCIALE
ASSO DES MAIRES RURAUX DE L'OISE	Fabrice DALLONGEVILLE	AUGER SAINT VINCENT	120 €	SOCIALE
ASSOC SPORTIVE CES ANNA DE	Madame L'HELGUEN	NOAILLES	100 €	SPORT
CAP SUR LA CULTURE	Chrystelle ROGER	HERMES	3 500 €	CULTURE
CLIC CLAC SCRAP	Marielle BLANCHETIERE	HERMES	246 €	LOISIRS
CLUB GYMNASTIQUE	Lionel VRINAT	HERMES	2 258 €	SPORT
COOP SCOLAIRE E. LEVEILLE		HERMES	3 900 €	SCOLAIRE
COOP SCOLAIRE E. TRIOLET		HERMES	2 200 €	SCOLAIRE
COOP SCOLAIRE L. ARAGON		HERMES	3 500 €	SCOLAIRE
COMITE SPORTS ET FETES	Frédéric BRIGAUD	HERMES	2 000 €	LOISIRS
ENVOL NOCTURE ET VIE DES OISEAUX LIBRES	Véronique GROGNET	FRANCASTEL	100 €	NATURE
FNACA	Claude BOYART	HERMES	150 €	MÉMOIRE
HBAC	Roland CARON	HERMES	13 500 €	SPORT
HERMES CANOE KAYAK	Jean-Luc GENNSE	HERMES	3 720 €	SPORT
HERMES CYCLO	Ludovic MERCIER	HERMES	948 €	SPORT
LA BOULE HERMOISE	Claude LADOUBART	HERMES	2 800 €	SPORT
LA CROIX ROUGE			400 €	SOCIALE
LA TRUITE HERMOISE	Germain BOULANGER	HERMES	200 €	SPORT
LE TENNIS CLUB DE HERMES	Patrick FADERNE	HERMES	3 720 €	SPORT
LES RESTOS DU CŒUR	Roger JUSTIN	BURY	1 200 €	SOCIALE
MOAT			4 500 €	MUTUELLE
PART SIVT			6 552 €	CONTRIBUTIONS
SAINT JEAN DE LUZ OISE SPA	Jean-Claude GODIN	BURY	350 €	ANIMAUX
SECOURS CATHOLIQUE	Alain LEVEQUE	SAINTE GENNEVIEVE	490 €	SOCIALE
UL CGT HERMES ET REGION	Mr BENZA (Délégué)	HERMES	580 €	SYNDICALE
UMRAC/ACPG	Renée Dubois (secrétaire)	HERMES	120 €	MÉMOIRE
UNRPA SECTION DE HERMES		HERMES	500 €	MÉMOIRE
WILDFIRE	Wilfried GESBERT	HERMES	1 000 €	LOISIRS

Monsieur le maire après avoir épuisé les questions procède au vote.

VOTE :

Contre 0

Abstention 3 (Messieurs Palandre, Dubus et Lapersonne)

Pour 14

Les montants sont bien inscrits au BP2010, le conseil autorise le maire à signer les conventions financières.

Policier Municipal

L'assemblée délibère sur la création d'un poste de Policier municipal, d'ouverture au recrutement et de recrutement par centre de gestion. La rémunération sera proposée en fonction du niveau de l'agent recruté. Les conditions de fonction seront définies en commission.

Les crédits sont inscrits au BP2010, le conseil autorise le maire à créer un poste de Policier Municipal.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 1 (Mme ROGER)

Pour : 16

Marché de rénovation de la façade de la mairie

Monsieur le maire annonce l'annulation de la délibération du 11/06/2009 en raison de la modification du code des marchés publics. Une procédure de marché public a été lancée et la délibération confirme l'attribution du marché à la société Sheidler pour 23 329,74 €ht.

VOTE : Unanimité.

Lecture des délégations de signature

Suite à cette lecture, un conseiller demande un éclairage dans le passage entre la cour intérieure et la sortie de la mairie. Monsieur le maire indique que la commission ad hoc étudiera cette demande.

Un conseiller indique qu'il reste une tête de puit à couvrir à côté du City-Park. Monsieur le maire répond que les travaux sont prévus et doivent être réalisés prochainement.

Ventes de terrain Mauclercq

Monsieur le maire présente la délibération au sujet de la vente de la parcelle de terrain communal à Madame et Monsieur MAUCLERCQ.

VOTE : Unanimité.

Le conseil autorise le maire à signer les actes de ventes auprès d'Andrysiak et Champion, Notaires à Noailles.

7

CONVENTIONS

CCRB

Monsieur le maire présente la convention entre la CCRB et la mairie de Hermes, pour la location de 37,56 m² du dernier étage de l'école Elsa Triolet pour les services de la bibliothèque de la CCRB. Le montant du loyer sera de 311 € par mois, charges comprises. Le téléphone sera à la charge de la CCRB. 3 personnes occuperont les locaux à compter du 10 juillet 2010.

VOTE : Unanimité.

CAP SUR LA CULTURE

Monsieur le maire présente la convention entre l'Association Cap sur la Culture et la mairie de Hermes en vue de définir la participation de l'association pour les sorties nommées « Quartiers Libres ».

VOTE : Unanimité.

CG60 / BERGES DU SILLET

Monsieur le maire présente la convention entre le CG60 et la mairie de Hermes pour demander l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'étude sur l'aménagement des berges du Sillet. Cette étude doit permettre à terme de constituer un syndicat du Sillet avec l'ensemble des communes limitrophes au Sillet.

VOTE : Unanimité.

SOREC

Monsieur le maire présente l'avenant à la convention entre la société SOREC et la mairie de Hermes pour redéfinir les missions d'assistance à Maitrise d'ouvrage en vue de la réalisation du centre périscolaire.

VOTE : Unanimité.

Le conseil autorise le maire à signer les conventions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h11